



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions pénales

Question écrite n° 98017

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de connaître le nombre de détenus à qui la totalité des réductions de peine supplémentaires a été accordée en 2009.

Texte de la réponse

En 2009, 63 156 personnes écrouées ont bénéficié d'une réduction de peine supplémentaire. Les informations concernant la totalité des réductions de peine supplémentaires ne sont pas disponibles. En effet, la base nationale de gestion informatisée des détenus en établissement (GIDE), seule source utilisable pour répondre à cette demande, ne permet pas de mesurer la totalité des crédits de réductions de peine en raison des règles d'effacement de la base imposées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98017

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 408

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5187